République Française
Département Eure
Canton Verneuil d'Avre et d'Iton
Commune Marcilly-la-Campagne

PROCES-VERBAL
De la séance du 8 septembre 2026

Le 8 septembre 2026 à 18h30, le Conseil Municipal de Marcilly-la-Campagne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Francine BACHER Maire

Présents : Mme BACHER Francine, Maire, Mmes DORCHY Chantal, BARBET-LESEUR Patricia, BOURCIER Pascale, MARGUERITTE Anne, PETIT Alice, HEROUARD Natacha et Mrs BIOCHE Alain, MAURIN Jean-Paul, ROLLAND Daniel, WECH Pierre, BARBOT Denis, BERGER Olivier
Absents excusés : Mme LE GALLOU Sylvie et M. HEROUARD Cyril
Absents : -
Invités : M. PACTON Cédric, Mme BASTIEN Laurence
Nombre de membres

- Afférents au conseil municipal : 15
- Présents : 13

Date de la convocation : 2 septembre 2026

Date d'affichage : 2 septembre 2026

Nommé secrétaire de séance : M. WECH Pierre

---

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme le Maire déclare la séance ouverte à 18 h 30 et constate le quorum.

2. APPROBATION PROCES-VERBAL

Le procès-verbal de la séance du 17 juillet 2026, est soumis à approbation. Aucune remarque n'est formulée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **APPROUVE** à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 17 juillet 2026.

3. SECURISATION DES BATIMENTS COMMUNAUX

Présentation : Mme le maire présente le besoin de renforcer la sécurité des bâtiments communaux (mairie, école, salle des fêtes) face à la vétusté des systèmes existants, notamment une alarme vieillissante et non opérationnelle à la mairie, et un système ancien et non fonctionnel à l'école. Les objectifs sont de protéger les sites, d'assurer une levée de doute fiable et de maîtriser les accès.

Trois entreprises ont été consultées :

- SOS – Sécurité Ouest Services, préconisée par notre assureur, propose une solution mixte de location et de réutilisation de matériel existant, incluant télésurveillance, maintenance, levée de doute par photo et interphonie, et l'intégration de cinq boutons d'alerte PPMS à l'école. Le coût total sur 5 ans est de 13 712,35 €.

- Bruno Protection propose un modèle d'achat avec télésurveillance, pour un coût total de 31 931,60 €, jugé plus onéreux.

- Alarme'Eure propose un système filaire nécessitant des travaux, pour un coût de près de 29 000 €, jugé inadapté.

La solution de **SOS** est présentée comme la plus proportionnée. Elle comprend la location du matériel principal à la mairie, un service de télésurveillance qui contacte les forces de l'ordre puis les référents communaux en cas d'incident, une maintenance incluse, ainsi qu'une gestion fine des droits d'accès. Mme le maire précise que la sécurité incendie n'est pas couverte par cette offre.

Décision / Délibération : Mme le maire propose au Conseil municipal de retenir la société SOS – Sécurité Ouest Services pour la protection contre les intrusions sur les bâtiments communaux, d'approuver le dispositif de location avec télésurveillance et maintenance, d'installer cinq boutons d'alerte PPMS à l'école et de définir le zonage et les droits d'accès avec le prestataire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le projet de retenir la société SOS – Sécurité Ouest Services – pour la protection des bâtiments communaux.

AUTORISE Mme le maire à signer les devis, les contrats de locations et d'abonnement à la télésurveillance et d'engager les travaux prévus.

4. PROJET DE REHABILITATION DE LA SALLE DES FETES

Présentation : Mme le maire présente au conseil municipal le projet de réhabilitation et de modernisation de la salle des fêtes.

Cet équipement essentiel à la vie communale accueille les manifestations municipales, associatives et culturelles, les cérémonies ainsi que les fêtes familiales.

Après une première opération portant sur l'isolation de la toiture et l'installation de panneaux photovoltaïques, la commune envisage de poursuivre la valorisation du bâtiment par un programme comprenant notamment :

- La réfection des peintures et des plafonds ;
- L'amélioration de la ventilation et du confort thermique ;
- La modernisation de l'éclairage ;
- Le réaménagement et l'équipement de la cuisine ;
- La création d'espaces de stockage, de rangement et d'un vestiaire.
- La création d'un bar plus fonctionnel ;
- L'installation d'un groupe électrogène ;
- La réfection de la scène ;

Le projet vise à faire entrer la salle des fêtes dans le XXIe siècle, tout en confortant sa vocation de lieu de vie communal.

Il prévoit également de faire de la salle un lieu communal d'accueil et de protection, susceptible d'être mobilisé lors d'un événement climatique, d'une coupure électrique prolongée sur toute ou partie de la commune ou d'une évacuation temporaire, avec une attention particulière portée aux personnes vulnérables identifiées dans le cadre du dispositif MarciVeille.

En raison de sa capacité d'accueil et de la proximité de la RN154, la salle pourrait également être mobilisée en point d'accueil et de mise à l'abri pour des personnes extérieures à la commune, sans se substituer aux services de secours.

Le coût prévisionnel du projet est actuellement estimé à 109 697,71 € HT

La commune souhaite rechercher les financements susceptibles d'accompagner cette opération, notamment auprès du Département de l'Eure, au titre du dispositif « Mon village, mon amour », ainsi qu'auprès de l'État au titre de la DETR, et d'EPN au titre des fonds de concours.

Si le projet est retenu, le département fixe la subvention à 10% du montant HT des travaux éligibles, possiblement 20% sur le projet et innovant et/ou supra-communal. Compte tenu de la portée potentiellement supra-communale du projet, la commune sollicitera auprès du Département l'examen d'un financement au taux de 20 %.

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

Financement sollicité ou prévu	Base de calcul	Montant prévisionnel
Département de l'Eure – « Mon village, mon amour »	10 % du montant HT	**10 969,77 €**
État – DETR	30 % du montant HT	**32 909,31 €**
Évreux Portes de Normandie – Fonds de concours	50 % du solde restant après Département et DETR	**32 909,31 €**
Autofinancement communal	Solde final	**32 909,32 €**
TOTAL DES FINANCEMENTS		**109 697,71 €**

Hypothèses prévisionnelles. Les montants correspondent aux aides que la commune envisage de solliciter. Ils ne préjugent ni de l'éligibilité définitive des dépenses ni des décisions des financeurs. Le plan sera actualisé après notification des concours accordés, puis soumis à une nouvelle validation du conseil municipal.

À ce stade, le projet demeure soumis :

- À la détermination des subventions et autres financements mobilisables ;
- Aux résultats des consultations qui seront organisées ;
- À l'approbation définitive du conseil municipal.

Décision / Délibération : Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

ÉMET un accord de principe sur la poursuite du projet de réhabilitation et de modernisation de la salle des fêtes ;

AUTORISE Mme le maire à solliciter les financements susceptibles d'être mobilisés, notamment auprès du Département de l'Eure et de l'État ;

PRÉCISE que le présent accord de principe ne vaut ni décision définitive de réalisation des travaux, ni attribution des marchés, ni autorisation de signer les devis ou bons de commande ;

PRÉCISE qu'aucun commencement d'exécution ne pourra intervenir avant le dépôt des demandes de financement concernées et avant une nouvelle décision du conseil municipal ;

DÉCIDE que le projet et son plan de financement consolidé seront soumis à une nouvelle délibération du conseil municipal après connaissance des aides attribuées.

5. CLIMATISATION ET VENTILATION DES BATIMENTS COMMUNAUX

Présentation : Mme le maire rappelle qu'une première réflexion avait été engagée sur la climatisation des bâtiments communaux, avec un chiffrage de 71 000 € HT. Cependant, une visite récente a confirmé un problème de ventilation dans la cantine,

l'école et la salle des fêtes, causant odeurs et humidité, qu'il convient de prendre en compte.

Compte tenu de ces éléments, elle propose de ne pas engager immédiatement les travaux de climatisation, mais de mandater un bureau d'études techniques pour réaliser un diagnostic complet des systèmes de ventilation et de besoins en climatisation afin de définir précisément les travaux à envisager.

Décision / Délibération : Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité

DÉCIDE de surseoir à tout projet d'installation d'un système de climatisation dans l'immédiat ;

AUTORISE Mme le maire à solliciter plusieurs bureaux d'études techniques afin d'obtenir des propositions chiffrées pour la réalisation d'un audit complet sur les systèmes de ventilation et de rafraîchissement des bâtiments communaux, notamment l'école, la cantine et la salle des fêtes.

6. MUTUELLE COMMUNALE (PROPOSITION AXA)

Présentation : Mme le maire expose avoir rencontré la société AXA, qui propose un dispositif de « mutuelle communale ». Il s'agit d'une mise en relation permettant aux habitants (professions libérales, retraités, etc.) non soumis à une mutuelle d'entreprise obligatoire, d'accéder à une offre de complémentaire santé. L'offre comprendrait plusieurs formules sans questionnaire médical ni limite d'âge, pour certaines d'entre elles. L'adhésion serait individuelle et facultative. Des témoignages de maires d'autres communes font état d'économies possibles, d'environ 20 %.

La commune signerait une convention de mise en relation sans engagement financier. Une réunion publique d'information est annoncée à la salle des fêtes le mardi 3 novembre à 17h30. Mme le maire précise que la commune ne joue aucun rôle commercial.

Échanges et discussions : Une question est posée sur le taux d'adhésion dans les communes voisines, mais aucune statistique n'est disponible. Il est souligné que des économies de 15 à 30 euros par mois peuvent être significatives pour les petites retraites. L'importance de la présence des élus à la réunion publique est rappelée.

Décision / Délibération : Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité

AUTORISE Mme le maire à signer la convention avec AXA et à communiquer quant à l'organisation de la réunion publique.

7. ORGANISATION DE LA SORTIE DES AINES 2026

Présentation : Mme le maire aborde l'organisation de la sortie des aînés, en se basant sur un budget identique aux années précédentes. La sortie est envisagée pour le 9 décembre 2026.

Le programme se déroulerait à « Rives-en-Seine » pour un groupe d'environ 50 personnes, avec visite d'une école des années 50 et d'une exposition de « crèches du monde », puis déjeuner et spectacle au « Crystal Cabaret ».

Le coût total par personne est estimé à moins de 90 € (57,40 € pour la prestation hors transport et environ 30 € pour le transport), ce qui est compatible avec le budget. Le critère d'âge pour l'invitation est maintenu à 65 ans. Le choix des activités tient compte de la nécessité de limiter la marche.

Échanges et discussions : Un conseiller approuve le maintien de l'âge d'invitation à 65 ans tant que les finances communales le permettent. Le Conseil donne son accord de principe sur le programme et l'animation.

Décision / Délibération : Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité

AUTORISE Mme le maire à signer le devis présenté par Caux – Seine Normandie Tourisme avec un maximum de 90€ par personne et de réaliser la communication auprès des habitants concernés.

8. CONTRAT D'ASSURANCE CONTRE LES CYBER-ATTAQUES

Présentation : Mme le maire expose la nécessité de renforcer la protection des données de la commune face au risque de cyber-attaques. Elle informe avoir souscrit auprès de Groupama un contrat d'assurance « CyberUp » auprès de l'assureur de la commune (Groupama), pour un coût annuel de 534,10 €.

Mme le maire précise que la commune a déjà sécurisé les postes de travail de la mairie, via le dispositif « Pack Cyber » proposé par Eure Numérique, ainsi que ses adresses email avec un nom de domaine propre « marcillylacampagne.fr »

Échanges et discussions : Un conseiller s'enquiert des modalités de sauvegarde, qui sont automatisées via un cloud géré par Docaposte. Mme le maire insiste sur la nécessité pour chacun de rester vigilant face aux tentatives de phishing.

Le Conseil municipal **PREND ACTE** de la souscription par Mme le maire du contrat d'assurance « Cyberup » auprès de Groupama, pour un montant annuel de 534,10 €, afin de protéger les systèmes informatiques de la mairie contre les risques de cyber-attaques.

9. ORGANISATION DE LA « NUIT DE LA CHOUETTE »

Présentation : Pierre WECH présente l'événement « La Nuit de la Chouette » qui se tiendra le vendredi 18 septembre à la salle des fêtes. L'animation, gratuite est proposée par l'association Naturellement Reuilly avec Camille Vanderchruche. Elle comprendra une conférence sur les rapaces nocturnes suivie d'une sortie d'observation. Il évoque la possibilité future d'inscrire la commune dans le programme « Un clocher, une effraie », proposée par cette même association et indique que l'école pourrai être intéressée par ce projet.

Échanges et discussions : Mme le maire indique à date un faible nombre d'inscrits et indique relancer la communication. Un conseiller propose de diffuser un flyer dans le cahier de liaison des enfants de l'école. Une petite collation pourrait être prévue en fonction du nombre de participants.

10. MARCHES SOLIDAIRES DANS LE CADRE D'OCTOBRE ROSE ET DE MOVEMBER

Présentation : Mme le maire propose d'organiser un événement pour Octobre Rose et Movember en s'appuyant sur la marche et la course mensuelle du dernier lundi du mois. L'idée est de coupler exceptionnellement ces rendez-vous d'octobre et novembre avec une collecte de fonds facultative (par exemple, vente de bracelets à 1 €) au profit d'associations locales engagées dans la lutte contre les cancers féminins et masculins : **L'Eure** d'Acéso et Les Moustachus Trawans, qui seraient invitées à tenir un stand de prévention.

Échanges et discussions : Un conseiller exprime une réserve, ne souhaitant pas qu'une obligation de don soit associée à une activité sportive. Plusieurs conseillers soutiennent l'initiative, soulignant l'importance de la cause et la nature ponctuelle de l'événement. Il est rappelé que la participation à la collecte sera facultative et que cela restera exceptionnel.

La discussion porte ensuite sur les modalités pratiques, notamment l'adaptation de l'horaire au changement d'heure. Pour Octobre Rose, la marche est maintenue le dernier lundi du mois sur un parcours éclairé et/ou avec lampe frontale Pour Movember, la date étant plus complexe, il est convenu de consulter les participants lors de la marche de septembre.

Mme le maire demande l'accord du Conseil pour la création des bracelets qui ne devrait pas dépasser 200€ et pour se rapprocher de ces deux associations. Le conseil **DONNE SON ACCORD.**

11. FORMATION DES ELUS

Présentation : Mme le maire rappelle la tenue de la formation des élus « Budget et finances locales le samedi 3 octobre 2026. Elle encourage les élus à finaliser rapidement la création de leur CPF pour réduire le coût de la formation pour la commune. Des plateaux repas seront commandés pour le déjeuner.

12. CEREMONIE DE LA CITOYENNETE

Présentation : Mme le maire informe que la date de la première cérémonie de la citoyenneté est fixée au Samedi 20 mars 2027 à 11 heures à la mairie. Elle n'avait pu se tenir cette année, faute d'inscrit. Elle a vocation à symboliser l'entrée dans la majorité et le droit de vote pour les jeunes de la commune qui ont eu 18 ans dans

l'année. Deux jeunes majeurs qui s'étaient néanmoins manifestés seront réinvités. Le programme sera partagé ultérieurement et les invitations envoyées en janvier.

Décision / Délibération : Ce point ne donne pas lieu à délibération. Le Conseil municipal prend acte des informations communiquées.

13. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Vidéoprotection : Mme le maire informe que le système de vidéoprotection est opérationnel, à l'exception des caméras de Beaucé qui seront mises en service dans quelques jours.

Acquisition de matériel : Alain Bioche rend compte de l'essai concluant d'un nouveau taille-haie polyvalent. Un consensus se dégage quant à son acquisition.

Rack à vélos place de l'église : Suite à une suggestion de parents d'élèves, il est convenu d'étudier l'installation d'un Rack à vélos pour les collégiens qui prennent le bus.

Projet de végétalisation de la cour d'école : Mme le maire et Pierre WECH ont visité la cour d'école de Boissey-le-Châtel et s'engagent à partager les photos de cette réalisation pour retravailler le projet de réfection de la cour de la cantine / garderie.

Formations CAUE 27 : Mme le maire informe les conseillers de formations proposées par le CAUE 27 sur l'aménagement rural et l'urbanisme.

ÉCOPOINT : L'ouverture de l'écopoint sur la zone artisanale est prévue dans la seconde quinzaine de septembre. Une communication sera faite à la population dès sa confirmation. La convention d'EPN avec la déchetterie de La Madeleine-de-Nonancourt reste maintenue, jusqu'à nouvel ordre.

Projet d'implantation d'une supérette en libre-service : Mme le maire a contacté la société API Supérette et un entretien doit avoir lieu.

Nouvelle directrice de l'école : Pierre Wech, président du SIS, informe de l'arrivée de la nouvelle directrice, Mme Clara Kmedic.

Projet pédagogique du 11 novembre : Une enseignante a sollicité un drapeau pour un projet pédagogique autour de la commémoration du 11 novembre, ce qui reçoit un accueil très favorable du conseil, quant à la participation des enfants à la commémoration organisée par la commune

Fresque de la salle du conseil : Les élus expriment unanimement leur satisfaction concernant la fresque qui représente « **Marianne** » réalisée par « **VAPER** » Graffiti Artiste Ebroïcien, originaire de la commune.

14. LEVEE DE LA SEANCE

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h45

Fait à Marcilly-la-campagne le 9 septembre 2026

Mme le Maire

Francine BACHER

Le Secrétaire

Pierre WECH

MAIRIE DE MARCILLY-LA-CAMPAGNE (Eure)